

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le Conseil général
aux côtés des *associations*

Plus d'informations :

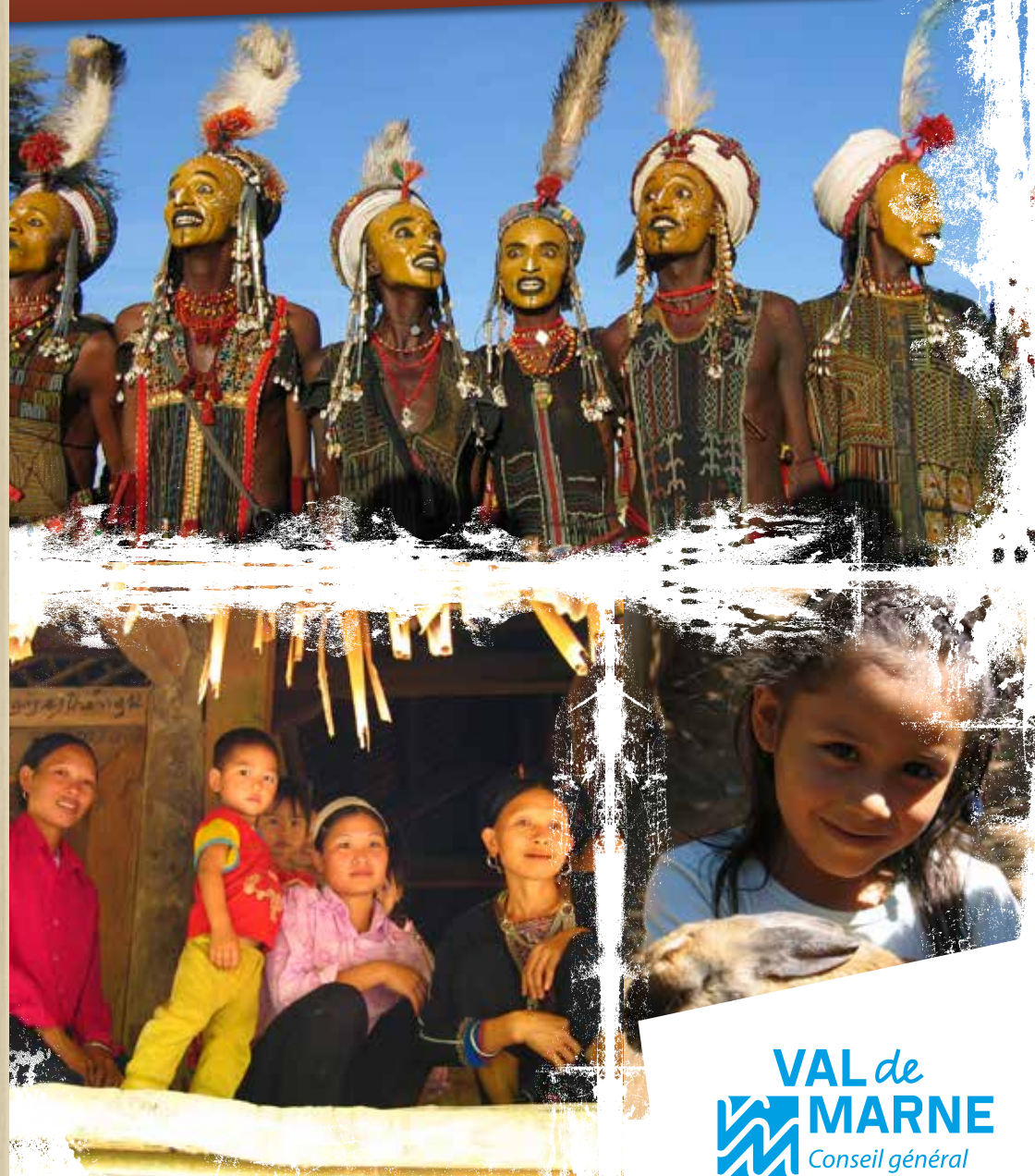
Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Service des Relations internationales
94054 Créteil cedex
Tél. : 01 43 99 72 11
Fax : 01 43 99 72 10
Courriel : relations-internationales@cg94.fr

 3994 Coût d'un appel
local depuis
un poste fixe

 cg94.fr

Service des Relations internationales
Direction de la Communication

Réalisation et création : Pellicam - Impression : Grenier - décembre 2013 - Photos : droits réservés



 VAL de
MARNE
Conseil général



Edito

Au-delà des coopérations institutionnelles qu'il mène dans cinq régions du monde, le Conseil général soutient les Val-de-Marnais qui sont engagés dans des actions de solidarité internationale. À côté des bourses en direction des jeunes de moins de 28 ans, des aides sont apportées aux associations qui présentent des projets construits en partenariat avec des acteurs d'autres pays. Ce soutien prend des formes diverses, avec une possibilité de subvention mais également une aide au montage, à la présentation du projet et à la recherche de financements complémentaires.

Dans un monde interdépendant, nous voulons contribuer à la mobilisation de toutes les énergies pour un développement durable et partagé. Nous voulons également favoriser le renforcement de la vie associative sur notre territoire. Nous nous inscrivons ainsi dans la tradition de solidarité qui marque profondément l'identité du Val-de-Marne.

CHRISTIAN FAVIER
Sénateur,
Président du Conseil général
du Val-de-Marne



Développer la solidarité internationale

Depuis de nombreuses années, le Conseil général mène une politique active dans le domaine de la solidarité internationale. Le Département a ainsi développé cinq grands accords de coopération avec des collectivités dans plusieurs régions du monde : les villes de Jucuaran et d'Ahuachapan (Salvador), la province de Yen Bai (Vietnam), la ville de Johannesburg (Afrique du Sud), les villes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem (Palestine) et la ville de Zinder (Niger).

Au-delà de ces coopérations, le Conseil général accompagne et soutient les associations val-de-marnaises qui souhaitent s'engager dans la réalisation de projets de solidarité internationale.

Par la mise en œuvre d'un dispositif de soutien financier, méthodologique et d'appui technique aux projets associatifs, notre collectivité œuvre au développement de la solidarité internationale.

De 2008 à 2013, le Conseil général a subventionné par un co-financement 112 projets de solidarité internationale portés par une centaine d'associations val-de-marnaises, pour un montant total de 544 974 €. Les thématiques d'intervention des projets sont multiples : santé, éducation, accès à l'eau potable. Ce soutien aux projets associatifs permet également une aide au développement local et culturel, à la formation professionnelle, à la création d'activités génératrices de revenus ou encore au développement durable, partout dans le monde.



Aide financière

Dispositif d'appui aux projets de solidarité internationale

Pour quoi ?

Depuis 1999, le Conseil général apporte son soutien financier aux associations val-de-marnaises qui s'investissent dans des projets de solidarité internationale.

Les projets présentés doivent répondre à plusieurs obligations :

- **se situer dans un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement** établie par le comité d'aide au développement de l'OCDE. Les projets se déroulant exclusivement en France ou dans l'Union européenne ne sont pas éligibles.
- **être à but non lucratif et reposer sur la base du volontariat.**
- **répondre à des critères de développement durable.**
- **concourir à la réalisation d'objectifs précis en matière de développement ou de solidarité internationale** (santé, développement social, jeunesse, accès à l'eau...)

Pour qui ?

Cette aide s'adresse aux associations. Pour être éligibles, elles doivent réunir plusieurs critères :

- Être régies par la loi 1901, ne poursuivant pas de but lucratif
- Être domiciliées et exercer leur activité sur le territoire du Val-de-Marne
- Avoir au moins un an d'existence

Une association ne peut présenter qu'un projet tous les deux ans. Elle ne pourra pas obtenir de nouveau co-financement si elle n'a pas rendu de bilan technique et financier précis d'une éventuelle action antérieure déjà soutenue par le Conseil général.

Comment ?

Pour constituer votre demande, vous devez fournir un dossier comportant des pièces concernant votre association et votre projet. La liste complète est téléchargeable sur le site internet du Conseil général.

La demande écrite est à adresser à :

Monsieur Christian Favier,
Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Avenue du général de Gaulle
94054 Créteil Cedex

CONTACT :
Service des Relations
internationales
Avenue du Général
de Gaulle
94054 Créteil Cedex
Tél. : 01 43 99 72 11
Courriel :
relations-
internationales@cg94.fr
www.cg94.fr

Aide financière

Les Bourses de la solidarité

Pour quoi ?

Depuis 1988, le Conseil général du Val-de-Marne attribue chaque année des bourses visant à soutenir l'implication des jeunes dans des projets de solidarité internationale. Les Bourses de la Solidarité soutiennent des projets portés par les jeunes qui se déroulent dans les pays du Sud. Plusieurs commissions d'étude des projets ont lieu chaque année.

Pour qui ?

Cette aide financière s'adresse aux jeunes val-de-marnais de 18 à 28 ans, regroupés en association ou soutenus par une structure associative ou institutionnelle.

Comment ?

Un dossier de présentation du projet doit être déposé. Sa forme est libre. Il devra faire apparaître l'origine et les motivations du projet, un descriptif détaillé et les moyens mobilisés pour sa réalisation. Il devra également présenter les porteurs du projet et comporter des aspects financiers. Des pièces complémentaires devront être jointes au dossier (statuts, liste des membres dirigeants, rapport d'activité, RIB...)

Les dossiers sont à déposer en ligne, grâce à un formulaire accessible sur le site Actival 16-25 :

<http://actival16-25.cg94.fr/aide-aux-projets-jeunes-de-solidarite-internationale>

Ils peuvent aussi être adressés par courrier à :

Monsieur Christian Favier,
Président du Conseil général du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Service Départemental de la Jeunesse
Avenue du Général de Gaulle
94054 Créteil Cedex

Des conseillers peuvent être sollicités pour un accompagnement méthodologique au montage de projets.

Aide financière

Soutien aux associations étudiantes

Depuis 2012, le Conseil général soutient les initiatives apportant une plus-value aux cursus d'étude et favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. Le montant d'aide maximum possible est fixé à 45 % du budget total de l'initiative. Chaque demande de subvention doit être explicitée par un budget prévisionnel sincère assorti le cas échéant de devis précis.

Aide technique

Développer son projet de solidarité internationale

Pour quoi ?

Que vous souhaitiez monter un projet et le défendre, ou que vous cherchiez une association dans laquelle vous investir, Proj'aide peut vous aiguiller.

Proj'aide, service créé et proposé par le Conseil général du Val-de-Marne, est une équipe professionnelle qui vous accompagne pas à pas dans toutes les étapes de votre vie associative.

Proj'aide vous propose gratuitement : des rendez-vous personnalisés, des formations réservées aux bénévoles des associations val-de-marnaises ainsi que des soirées et des rencontres régulières entre associations.

Pour qui ?

Proj'aide s'adresse à toutes les associations val-de-marnaises ainsi qu'aux porteurs de projets associatifs.

Comment ?

À votre écoute, l'équipe de Proj'aide vous reçoit sur rendez-vous pour apporter des réponses à vos questions, vous orienter et vous offrir les moyens de concrétiser vos projets.

Une formation « Construire un projet de solidarité internationale » est proposée aux bénévoles impliqués dans la conception et la mise en œuvre d'un projet de solidarité internationale. Cette formation vous permettra d'identifier les étapes de conception d'un projet, d'en vérifier la pertinence, d'en maîtriser les étapes et de l'analyser en fonction des enjeux et nouvelles tendances de la coopération au développement.

CONTACT :
Mission Enseignement
supérieur et Recherche
Europarc
Immeuble Le Corbusier
1, rue Eduard
Le Corbusier
94000 Créteil
Tél. : 01 49 56 86 35
www.cg94.fr

CONTACT :
Service départemental
de la Jeunesse
Avenue du Général
de Gaulle
94054 Créteil Cedex
Tél. : 01 43 99 73 80
Courriel :
solidarite@cg94.fr
<http://actival16-25.cg94.fr>

CONTACT :
Proj'aide
Immeuble Thalès
27, rue Olof-Palme
94000 Créteil
Tél. : 01 49 56 85 37
Courriel :
projaide@cg94.fr
<http://projaide.cg94.fr>